

COMPTE RENDU DE LA CSS HERAKLES
du jeudi 17 septembre 2015

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/ EXCUSE/ ABSENT
Collège administration			
Préfecture de la Haute-Garonne	M. BROUILLOU, Sous-Préfet de Saint-Gaudens Mme BAUTHIAN, SPMI		Présent Présente
SIRACED PC	Mme RAFFALLI M. DE LAENDER		Présente Présent
SDIS	M. FAVA		Présent
DREAL	Mme ROBIC Mme DACHICOURT-COSSART		Présente Présente
DIRECCTE	/	/	Absent
DDT	/	/	Absent
ARS	/	/	Absent
Collège collectivités			
Commune de Toulouse	M. PAGNUCCO M. BIASOTTO		Excusé Absent
Toulouse Métropole	M. AUJOLAT Mme TOUTUT-PICARD Mme SUSSET		Absent Excusée Présente
Conseil Départemental 31	M. LLORCA M. PIGNARD		Présent Absent
Collège riverains			
AVPRI	M. FAVARD, Président M. ARAGON		Présent Absent
Les amis de la Terre Midi-Pyrénées	Mme FRAYSSINET M. GONZALES		Présente Absent
« Plus jamais ça, ni ici ni ailleurs – Croix de Pierre »	Mme DOUCET M. MARCOM M. MOLIN		Présente Absent Absent
Comité de Quartier de Croix de Pierre	M. MASSOU M. MARTY Mme PETROS		Présent Absent Présente
Société MEPI	Le directeur M. PICHON Mme CONTE		Absent Absent Absente
Société BIOPOWDERS	Le directeur M. PODDEVIN Mme ROUQUET		Absent Absent Absente
Société SOLVIONIC	Le directeur M. MALBOSC M. FANTINI		Absent Absent Absent
SNCF Réseaux	Mme SALICETO Mme CASSEZ		Absente Absente
Collège exploitants			
SAFRAN HERAKLES	M. VENZAC M. BENEDEYT		Présent Présent

SAFRAN	M. JEAN, responsable sécurité		Présent
HERAKLES	M. REMACLE		Absent
usine de Toulouse			
SNPE Reconversion et Services	M. LEMOULT, directeur		Présent
	M. DUPONT		Présent
Collège salariés			
SAFRAN	M. CAPDECOMME		Excusé
HERAKLES	Mme LAROUSSE		Absente
	M. REVEL		Absent

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 17 novembre 2014
- 2) Actualités de la société HERAKLES
 - Changement d'exploitant à venir
 - Bilan annuel de l'activité
 - Point sur la dépollution du perchlorate
- 3) Points d'actualité présentés par les services de l'État (DREAL, SIRACED PC)
 - Transposition de la directive Seveso 3 en droit français
 - Exercice PPI Herakles
 - Renforcement de la sûreté au sein des établissements Seveso
- 4) Questions

diverses

Les présentations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/reunions-2015-a11009.html>

La séance est ouverte à 17 heures 05 sous la présidence de M. BROUILLOU, sous-préfet de Saint-Gaudens, lequel excuse M. BONNIER, secrétaire général de la préfecture.

1) Approbation du compte rendu de la CSS du 17 novembre 2014

M. MASSOU déplore ses observations émises pour le précédent compte rendu n'aient pas été prises en compte.

Mme DACHICOURT assure qu'elles le seront sous forme d'annexe au compte rendu. Elle demande que les remarques sur les procès-verbaux soient envoyées à l'adresse e-mail de la CSS avant la réunion.

S'agissant du compte rendu du 17 novembre 2014, M. MASSOU réitère sa remarque selon laquelle le PPRI a été sous-estimé. Il ajoute que si le site d'entreposage de marchandises de Plaisance-du-Touch est agréé, il ne l'est pas pour entreposer des camions de perchlorate.

Mme DACHICOURT-COSSART explique que l'établissement n'a pas à être agréé pour le stockage de perchlorate dans la mesure où ce stockage n'est pas définitif.

M. MASSOU demande que les camions qui restent garés sur le site la nuit soient espacés du dépôt de carburant et espacés les uns des autres.

Mme DACHICOURT-COSSART indique que seules les remarques qui ont été tenues en séance pourront être insérées au procès-verbal et répète que les remarques ou demandes de modifications de compte rendu doivent être adressées par courriel.

M. MASSOU demande que soit supprimée la phrase suivante : « *Cependant, l'attitude de l'association (...) pose un problème de sûreté.* » Il assure qu'il transmettra l'ensemble de ses remarques par écrit.

Le compte rendu du 17 novembre 2014 sera complété par des observations ultérieures transmises par courriel.

2) Actualités de la société HERAKLES

- Changement d'exploitant à venir

M. VENZAC présente les raisons économiques et stratégiques ayant poussé Airbus et Safran à créer une *joint-venture* « Airbus Safran Launchers » à parts égales le 1^{er} janvier 2016. Il détaille les chiffres clés de la future société, qui intégrera Herakles Safran, son organigramme et ses futurs lieux d'implantation.

M. FAVARD demande si la modification de la propulsion entraînera une augmentation de la production à Toulouse.

M. VENZAC répond par l'affirmative. La production de perchlorate d'ammonium augmentera de l'ordre de 40 %.

M. FAVARD s'enquiert des volumes actuellement produits.

M. VENZAC explique qu'au maximum de la production pour Ariane 6, 4 000 tonnes de perchlorate d'ammonium seront produites.

Mme FRAYSSINET demande si le perchlorate produit pour Ariane 6 sera le même que celui produit pour Ariane 5.

M. VENZAC répond par l'affirmative.

M. FAVARD demande si l'augmentation de 40 % de la production de perchlorate impliquera une modification de l'installation industrielle.

M. VENZAC répond que 3 600 tonnes peuvent être actuellement produites sur le site, sans aucun investissement. Quelques travaux permettront de produire 4 000 tonnes.

M. FAVARD demande si les études de dangers deviendront obsolètes.

M. VENZAC répond par la négative.

M. FAVARD demande si l'arrêté préfectoral permettant l'autorisation d'exploiter sera modifié.

Mme ROBIC explique que l'exploitant devra déposer un dossier auprès de l'administration pour la modification des volumes produits.

M. MASSOU en déduit que la révision de l'étude de dangers à la fin mars 2016 sera une simple formalité.

Mme ROBIC indique que l'exploitant devra réviser l'étude de dangers. La capacité maximale de production sera étudiée.

M. MASSOU s'enquiert des probables évolutions de la nouvelle étude de dangers.

Mme ROBIC rappelle que la méthodologie n'a pas évolué depuis les versions précédentes. Si la capacité maximale des outils de production n'évolue pas, l'analyse des scénarios d'accidents ne devrait pas évoluer. Ces points seront analysés lors de l'instruction des études de dangers remises par l'exploitant.

M. VENZAC confirme que si la production annuelle de perchlorate d'ammonium passera à 4 000 tonnes, la production quotidienne ne changera pas. Aussi, les dangers n'évolueront pas. Il s'agit uniquement d'un étalement de la production sur l'année entière.

- Bilan annuel de l'activité

M. JEAN expose les activités industrielles d'Herakles pour l'année 2014 en détaillant le fonctionnement des ateliers et les volumes de production.

M. JEAN détaille les trois millions d'euros d'investissements réalisés sur le site en 2014, dont 72 % ont concerné la santé, la sécurité et l'environnement. 1,5 million d'euros ont été consacrés à la réhabilitation de la zone perchlorate tandis qu'un parc de stockage des effluents aqueux de l'atelier MMH a été mis en place pour qu'ils soient éliminés à l'extérieur dans un centre agréé.

M. JEAN présente ensuite les démantèlements et les dépollutions réalisés.

M. JEAN rappelle comment ont été identifiés et évalués les accidents majeurs. Les études de dangers devront être révisées en mars 2016 tandis qu'un dossier de changement d'exploitant devra être déposé auprès des autorités.

M. JEAN décrit les non-conformités constatées et les améliorations entreprises pour les corriger. Il détaille les actions de communication, les retours d'expérience, l'exercice POI, les manœuvres ainsi que les contrôles réalisés sur le site (audits internes et inspections de la DREAL). Aucun accident de travail n'a été recensé sur le site depuis 2011.

M. MASSOU demande si le parc de stockage temporaire du MMH est souterrain ou aérien. Ce parc augmente-t-il les risques induits par le site ?

M. JEAN explique que des cuves sont utilisées pour stocker les déchets de MMH le temps que des camions viennent les chercher. Les cuves sont donc vides à chaque fin de campagne. Les effluents de MMH étaient auparavant rejetés dans le milieu naturel. Ils sont aujourd'hui stockés puis emmenés à l'extérieur pour être détruits.

M. MASSOU demande si les cuves sont à l'extérieur.

Mme ROBIC précise qu'un arrêté spécifique de septembre 2014 édicte des prescriptions spécifiques pour ce stockage temporaire.

M. FAVARD demande comment les fiches acacias (dispositifs d'amélioration proposés par les salariés) sont traitées.

M. JEAN précise que les situations dangereuses sont relevées avant que les incidents se soient produits.

M. FAVARD s'enquiert du nombre d'incidents mineurs recensés sur le site et du type de production concerné.

M. JEAN répond que chaque signalement débouche sur une enquête. Une dizaine d'accidents bénins sont recensés. Tous les incidents sont étudiés en CHSCT.

Mme FRAYSSINET demande ce qu'est le FC102.

M. JEAN répond que le FC102-E est un produit servant à la couleur cyan dans les bornes photographiques. Le FC102-E a été produit en 2013, il ne l'est plus depuis.

- Point sur la dépollution du perchlorate

Suite à la réunion du 30 janvier 2015 de la Commission mixte ORDIMIP / SPPPI, M. JEAN indique qu'il a été décidé, afin de réduire le transfert de perchlorate présent dans les eaux souterraines, de mettre en service un biofiltre qui fait office de barrière dans la zone source ainsi que de filtres en résine qui font office de barrière principale. Depuis la mise en service de cette installation, 1 409 kilogrammes d'ion perchlorate ont été extraits dans le sous-sol au droit du site et l'ensemble des concentrations est inférieur à quatre microgrammes par litre au niveau du pont Saint-Pierre.

M. VENZAC annonce la mise en place, avant la fin de l'année 2015, d'un système de collecte et de traitement des poussières de l'atelier de production de perchlorate. Le laveur à eau sera remplacé par un séparateur à voie humide.

M. MASSOU demande confirmation que les quatre microgrammes par litre qui arrivent dans la Garonne sont ceux que les filtres en résine ne parviennent pas à retenir.

M. JEAN le confirme. Il rappelle que le système de filtration vient juste d'être mis en place.

3) Points d'actualité présentés par les services de l'État (DREAL, SIRACED PC)

- Transposition de la directive Seveso 3 en droit français

Mme ROBIC présente les nouvelles dispositions introduites par la directive Seveso 3 et la nouvelle nomenclature ICPE. Elle annonce la clarification et la simplification des seuils hauts et bas, la création des rubriques 4000 et la suppression du régime d'autorisation avec servitudes depuis le 1^{er} juin 2015. Elle commente les dispositions réglementaires associées à la directive Seveso 3 avec renforcement de l'obligation d'information du public.

Mme ROBIC explique que trois cas sont donc possibles. Le statut Seveso pourra être sévéré, allégé ou stabilisé. Le statut du site Herakles ne devrait pas être modifié : il restera un site Seveso seuil haut. Tous les établissements Seveso entrants, sortants ou restants devront transmettre les modifications de régime et de statut avant le 31 décembre 2015.

M. MASSOU demande confirmation que le site Herakles restera un site Seveso seuil haut.

Mme DACHICOURT-COSSART le suppose : elle observe que le dossier définitif de l'exploitant n'a pas encore été déposé.

Mme FRAYSSINET déplore qu'en vertu de la directive Seveso 3, la CSS ne soit plus destinataire du réexamen de l'étude de dangers tous les cinq ans. Elle demande quel public vise « l'obligation d'information du public ».

Mme ROBIC répond que l'ensemble du public est visé, soit au-delà des membres de la CSS. L'information consistera en la publication de documents sur le site internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Mme FRAYSSINET estime illusoire de penser que le public sera informé par le biais d'un tel site, où aucun échange n'est possible.

Mme ROBIC rappelle que l'information préventive sur les risques majeurs sera donnée aux riverains par les collectivités compétentes et le SIRACED-PC de la Préfecture.

M. LLORCA relaie les inquiétudes des habitants qui ne connaissent pas les dangers issus du site.

Mme PETROS demande s'il n'y a aucun danger à diffuser les présentations de ce jour sur le site internet de la DREAL, au vu du risque d'actes de malveillance.

Mme DACHICOURT rappelle que des inspections croisées sont actuellement réalisées par la DREAL et la gendarmerie ou la police dans tous les sites Seveso pour faire progresser les exploitants dans la sécurisation de leur site.

Suite à une remarque de Mme PETROS, M. JEAN explique que la mise en place de la centrale hydro-électrique empêche désormais la traversée à gué de la Garonne en été.

- Exercice PPI Herakles

M. DE LAENDER annonce qu'un exercice PPI se tiendra sur le site d'Herakles le 30 septembre 2015. À 13 heures 30, un incident sera déclenché pour la mise en place d'un POI, puis d'un PPI à 14 heures 30. Les représentants de riverains ont été associés à la préparation de l'exercice. Une réunion publique sera organisée le 15 octobre pour présenter le bilan de l'exercice.

Mme RAFFALLI précise que les équipes de sondeurs doivent encore être finalisées.

Mme PETROS demande si tous les riverains ont reçu une information sur le PPI.

Mme RAFFALLI répond que l'exercice permettra de le vérifier. Ils ont normalement tous reçu une plaquette dans leur boîte aux lettres.

Mme PETROS demande quel périmètre couvre la sirène.

Mme RAFFALLI répond qu'il couvre *a minima* le périmètre des actions réflexe du PPI. Elle précise qu'un communiqué de presse sera diffusé.

M. FAVARD observe que les affiches informant le public de l'exercice étaient peu visibles et peu nombreuses.

M. le Sous-Préfet rappelle que ces exercices visent à connaître les réactions de la population et à savoir si la sirène est entendue. L'important est de déterminer les séquences de réaction.

M. FAVARD regrette que ne soit pas testée, à l'occasion de l'exercice, l'information des personnes qui ne font que circuler dans la zone du PPI. Il suggère l'installation de panneaux lumineux à l'entrée et à la sortie de la zone couverte par le périmètre PPI Herakles afin d'alerter toute personne susceptible d'entrer dans la zone. Il rappelle que cette demande avait déjà été évoquée lors de séances précédentes et demande une action de la part des autorités compétentes sur ce point.

- Renforcement de la sûreté au sein des établissements Seveso

Mme RAFFALLI présente les instructions passées suite aux actes de terrorisme commis dans des établissements Seveso durant l'été. Elle rappelle que la Haute-Garonne compte quinze établissements Seveso. Onze sont classés « seuil haut » et font l'objet d'un PPI. S'agissant des mesures départementales, des patrouilles aléatoires sont réalisées autour des quinze sites. La DREAL a par ailleurs pris contact avec les exploitants pour vérifier l'effectivité des mesures Vigipirate. Les communes d'implantation ont été sensibilisées. Le Préfet a souhaité que les référents de la police ou

de la gendarmerie effectuent en outre des consultations de sûreté en juillet et août 2015 sur les quinze établissements. Les pistes d'amélioration ont été relevées et communiquées aux exploitants. Le Préfet réunira les exploitants Seveso le 22 septembre pour leur rappeler les préconisations des référents sûreté. Les exploitants se sont enfin engagés à renforcer la protection de leur site. La police ou la gendarmerie accompagneront la DREAL lors de ces inspections d'ici novembre pour le département de la Haute-Garonne. Il sera vérifié que les préconisations des référents sûreté ont été suivies.

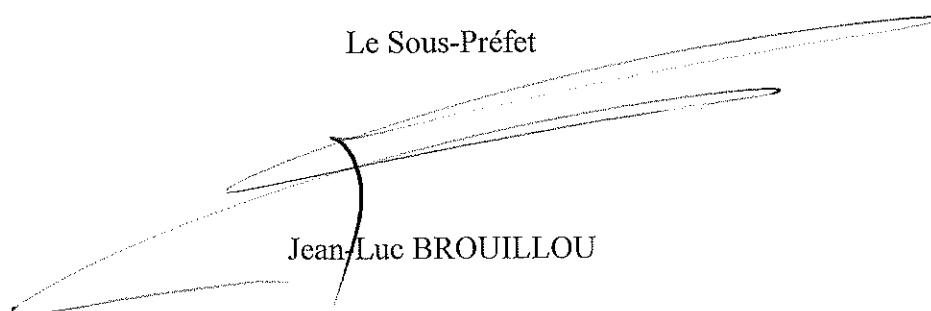
Mme RAFFALLI expose les réflexions lancées par ailleurs au niveau national. L'INERIS est notamment chargé de réfléchir à des moyens innovants de lutte contre les intrusions.

4) Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

La séance est levée à 19 heures 20.

Le Sous-Préfet



Jean-Luc BROUILLOU